

DEPARTEMENT DU NORD

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de la Commune de
LEZENNES**

**Arrondissement
de LILLE**

L'an deux mille vingt-quatre, le treize février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier DUFOUR, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Objet : Emplacement Réservé au Logement 04 Cour Beghin Rue Paul Vaillant Couturier – orientations projet d'aménagement urbain

**Date de convocation :
Le 9 février 2024**

Présents :

Didier DUFOUR – Frédérique DESCAMPS – Fabien DECOURSELLE – Lucienne LAVOISIER – Jean SAGETTE – Sylvie BLONDEL – Pierre BRUERE – Marie-France LAIGNEZ – Christiane WALAS – Marc GODEFROY – Carole PETIT – Henri MOREL – Véronique PAUWELS – Rizlène HENNACH – Sandrine DEPLECHIN – Cathy DONDEYNE – Franck LACMANS – Ludovic CHRETIEN – Farid FARAJI – Marie-Laure LECHAT – Michael DESEURE – Cyril MIRABAUD – Alexis DUCHESNE

**Nombre de Conseillers
en exercice : 23**

Absents excusés :

**Nombre de Conseillers
Présents : 23**

Absents :

**Nombre de Conseillers
Votants : 22**

Pour : 22

Contre : 00

Abstention : 01

Secrétaire de séance : Sandrine DEPLECHIN

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la réflexion programmatique de la municipalité autour des parcelles reprises sous la dénomination de la nomenclature du PLU, à savoir des emplacements réservés au logement, repris en ERL (L2) au PLU2 actuellement en vigueur et maintenus au PLU3 arrêté par la MEL en Février 2023, confirmé par délibération métropolitaine du 30 Juin 2023 et soumis à enquête publique à l'automne 2023.

Il s'agit en l'occurrence des parcelles comprenant un ancien corps de ferme, ses dépendances et jardins d'une contenance de 2900 m² situés dans le périmètre ERL (L2) repris au PLU 2 et maintenu au PLU3 en cours de validation.

A ce titre la MEL, en lien avec la ville, est fondée à examiner les conditions d'un projet de logements dans le cadre des règles d'urbanisme en vigueur.

Ces règles conduisent à proposer un projet de réhabilitation de la ferme qui pourrait, le cas échéant être conduit par la Ville de Lezennes qui se porterait acquéreur par voie de préemption déléguée par la MEL.

Ces parcelles cadastrées AB 119, 120 et 121 712 et 742 au 04 Cour Beghin, rue Paul Vaillant Couturier, situées en cœur de bourg, à proximité immédiate des services de centralité de la commune à savoir les écoles implantées rue Thorez, Tiers lieux espace Grémaux, Salle Grémaux, la Poste, le centre multiaccueil rue Paul vaillant Couturier et au plus près des commerces du bourg constituent par leur localisation, leur superficie et configuration, le cadre pertinent d'une opération de logement à la programmation mixte comme la réalisation d'une pension de famille, logements aux typologies adaptées en lien avec les orientations du Plan Local Habitat (PLH) de la MEL tout en préservant l'aspect patrimonial historique du lieu.

Ce programme contribuera nécessairement au renouvellement urbain engagé depuis une quinzaine d'années et à l'augmentation du parc logement sur la commune dont la population diminue tout en accompagnant ces opérations d'aménagements et d'équipements structurels pertinents (Centre Culturel, Centre Technique municipal délocalisé, multiaccueil) répondant aux besoins identifiés des lezennois.

La logique urbaine du PLU permet de limiter la densité des opérations de construction afin de préserver le caractère homogène et harmonieux du cœur bâti de la commune ainsi que son identité de bourg. Pour rappel, un des axes des études engagées par la commune est de porter une réflexion à une échelle plus large que l'emprise désignée permettant, de répartir la densité de logements créés sur plusieurs sites identifiés comme stratégiques et pouvant accueillir des programmes diversifiés.

Il est donc proposé de valider ces orientations et d'autoriser Monsieur le Maire à engager, le cas échéant, toutes les démarches visant à l'acquisition par la MEL par la voie de la préemption ou par la commune par tout moyen des parcelles désignées pour permettre la réalisation d'une opération d'intérêt général à travers un programme de logements, conformément à la planification stratégique urbaine du PLU de la commune et de prévoir les crédits relatifs à cette acquisition au Budget Primitif 2024.

-----Adoptée à la majorité des votants-----

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.



Le Maire,

Didier DUFOUR

Date d'envoi en Préfecture du Nord : **20 FEV. 2024**

Date de réception en Préfecture du Nord :

Date de publication : **20 FEV. 2024**

Envoyé en préfecture le 26/02/2024

Reçu en préfecture le 26/02/2024

Publié le

ID : 059-215903469-20240213-D_2024_02_13_01-DE



Département :
NORD

Commune :
LEZENNES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : AB
Feuille : 000 AB 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 03/01/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

SDIF NORD PTGC LILLE
CENTRE FINANCES PUBLIQUES 22
Rue Lavoisier 59466
59466 LOMME-Cedex
tél. -fax

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

